

Le 17 décembre 2015.

COMPTE RENDU REUNION CONSEIL DEPARTEMENTAL 35 ET COLLECTIF GAEL

Un petit rappel des faits :

Il y a quelques mois, les salariés de l'EHPAD de Gaël ont eu écho que l'association Coallia, qui gère cet établissement, céderai la maison de retraite à l'association Noble'Age, association à but lucratif. Noble'Age est à la recherche de lits afin de mener à bien son projet d'agrandissement d'un établissement de 80 places à environ 100 places sur la ville de Pacé. Ces lits supplémentaires ne pouvant être ajouté au schéma départemental par l'Agence Régionale de la Santé, car selon toujours l'ARS le département de l'Ille et Vilaine est déjà bien doté.

Pourquoi Noble'Age s'intéresse-t-il à cet établissement de Gaël ? Ils sont intéressés car dans leur projet il manque 23 lits et que l'EHPAD de Gaël est de 23 lits et aussi car Coallia et Noble'Age se rencontre assez souvent dans des réunions nationales et que selon Coallia, ils partageraient les même valeurs (propos tenu par la direction de Coallia).



Ces salariés ont dans un premier temps contacté la section syndicale Force Ouvrière et son délégué syndical, Mr Goupil Denis, afin d'obtenir plus d'informations sur ce grave sujet. Ces salariés craignent pour leurs emplois ainsi que pour la santé des résidents.

Suite à l'intervention du DS FO, une réunion entre les salariés, la direction de Coallia et le personnel de l'EHPAD de Gaël a eu lieu. La direction de Coallia s'est voulu très rassurante sur le sujet et à minimiser les faits, disant que cela prenait une proportion importante et qu'il ne fallait surtout pas s'affoler et que ce n'était qu'une proposition de l'association Noble'Age. La direction de coallia a même été jusqu'à envisager que si cela devait se faire, cette cession, elle mettra en place un service de navette afin que le personnel puisse aller travailler sur ce nouveau site.

Ce jour une délégation du collectif de défense de l'EHPAD de Gaël , 25 personnes, a été reçue au Conseil Départemental d'Ille et Vilaine à 10h30.

Ce collectif est composé de résidents, de familles de résident, de salariés, d'élus de la commune de Gaël, d'élus du territoire (Maire de St Meen le Grand, Président de la communauté de communes du Pays de Brocéliande etc...).

Ce collectif a fait signer une pétition pour la sauvegarde de l'EHPAD sur la commune Gaël et surtout pour le maintien du tissu associatif au niveau local, cette pétition a reçue près de 5800 signatures, pétition qui a été remise ce jour.

Une délégation des Syndicats Départementaux de l'Action Social du 22 et du 35 a fait partie de cette rencontre, et soutien cette action, tant au niveau des salariés que sur le plan local.

Nous avons été reçus par Mme Anne Françoise Courteille, première vice-présidente du Conseil Départemental 35, ainsi que deux membres du personnel chargés de l'action sociale, ainsi que Mme Marie Daugan, Conseillère Départementale.

Le Conseil Départemental a envoyé une lettre sur ce sujet aux associations concernées (Coallia, Noble'Age), cette lettre est restée sans réponse.

Lors de cette réunion le Conseil départemental a précisé que celui-ci soutenait notre démarche tout en précisant que la fiabilité des petits établissements devenait problématique au regard des budgets.

Mme Courteille précisant que notre démarche était entendue et soutenue par le Conseil Départemental et quelle suivrai avec un œil attentif les évolutions du dossier. Elle affirme que ces petits établissements ruraux apportent un humanisme, une sécurisation et une grande proximité aux personnes accueillies et permet de maintenir un tissu social et associatif dans ces petites communes.

Un membre du collectif a préciser que l'EHPAD de Gaël est reconnu comme un établissement médico-social délivrant une prise en charge de très grande qualité.

Les syndicats de l'action sociale du 22 et 35 demandent le soutien de la Fédération Nationale de l'Action Sociale Force Ouvrière (FNAS FO) et propose l'écriture d'une motion de soutien à l'action menée par les salariés de l'EHPAD de Gaël ainsi que le soutien au collectif.

Nous serons reçu par l'Agence Régionale de la Santé (ARS) le 04 janvier 2016 à 14h30 à Rennes.

Le Délégué Syndical Central

DENIS GOUPIL